

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cause servitis hujus apostolice cathedrae doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.  
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.
SWITSE . . . . .	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . . . . .	» 10 »	19 »	36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.  
 Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 40 cent. pour le cauto, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

## Le referendum et la presse

Ceux-là connaissent mal le *Confédéré* qui le croient capable de rectifier une erreur, pour peu qu'il ait intérêt à la maintenir et à l'exploiter. Il lui plaît de faire croire que la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales a voté la loi sur l'alcool; en vain lui avons-nous signalé son erreur; il n'a eu garde d'en tenir compte. Il faut pas que ses lecteurs sachent la vérité, et la fausseté est d'autant plus utile à maintenir que, sur la foi du *Confédéré*, elle est en train de faire le tour de la presse suisse.

Ah! les journaux de nos chers confédérés, ils ont bien rarement la main heureuse pour les informations qu'ils puisent dans la presse fribourgeoise sur les affaires de notre canton. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'ils finissent par ne plus rien comprendre à ce qui se passe sur les bords de la Sarine.

Le *Confédéré* veut bien reconnaître que le parti conservateur fribourgeois voterait la loi sur l'alcool si les cantons avaient une part équitable dans son exécution. Nous le remercions de cette déclaration, parfaitement conforme à la vérité, et nous l'opposons au *Journal de Fribourg* qui attribue notre opposition à des « sympathies pour le schnaps ». Absolument comme c'est la sympathie pour la fièvre typhoïde et le choléra qui nous a fait rejeter, d'accord avec la grande majorité du peuple suisse, la loi sur les épidémies.

Nous sommes de ceux qui, s'appuyant sur le texte même de la Constitution fédérale, s'imaginent que les cantons existent encore pour autre chose que pour faire le tourment de nos enfants qui étudient la géographie de la Suisse. Il n'y a pas si longtemps que, même le parti centralisateur faisait ainsi le partage des attributions entre la Confédération et les cantons : à la première d'édicter les dispositions légales, aux seconds de pourvoir à leur exécution. Cette règle, que nous ne pouvons d'ailleurs pas admettre parce qu'elle est inconstitutionnelle, faisait encore, paraît-il, la part trop grande aux cantons, et l'on a réussi à voter une loi sur l'alcool, où les autorités cantonales n'ont absolument aucune compétence. Elles sont comme si elles n'existaient pas.

Le *Confédéré* ne veut, dit-il, pas de « rats de cave » cantonaux, qui pourront, dans chaque commune, « ennuyer et poursuivre tous les propriétaires et fermiers qui ne courberont par l'échine devant le N° 13. » Le peuple fribourgeois partage la crainte du *Confédéré*, avec cette différence qu'il ne voudrait pas avoir à courber l'échine devant le triangle maçonnique pour vendre un char de pommes de terre ou pour acheter une pièce d'eau de vie.

Et nous n'avons, certes, aucun motif de nous départir de nos défiances vis-à-vis de la truellerie qui règne à Berne, quand nous voyons à quelles misérables chicanes de procureur-marron on a recours pour échapper à la nécessité d'accorder ou de refuser à la moitié de la Suisse, qui la réclame, une plus équitable répartition des arrondissements fédéraux.

L'injustice à l'état de récidive attire la défiance; c'est très naturel.

Le *Bien public* prétend nous mettre en opposition avec nous-mêmes, parce qu'avec tous les esprits clairvoyants de notre époque, nous constatons que les questions politiques tendent à perdre de leur importance, à disparaître, pour ainsi dire, devant les questions sociales.

Et cependant, nous dit-on, le Comité cantonal conservateur fribourgeois repousse une loi d'une grande portée sociale, par des motifs politiques.

Nous ferons observer à la feuille des centralisateurs immodérés que, s'il y a de la politique dans la loi sur l'alcool, ce n'est pas nous qui l'y avons mise. Ce sont nos adversaires qui ont voulu faire une sorte de coup d'Etat, fouler aux pieds les principes mêmes de la Constitution fédérale, dans une loi qui, supposaient-ils, serait acceptée parce qu'elle avait reçu une étiquette humanitaire et qu'elle promettait beaucoup d'argent aux cantons. Le pavillon social devait couvrir la marchandise politique.

Nous aurions été bien sots de donner dans le piège. Faites, dirons-nous aux clients du *Bien public*, des lois d'une réelle utilité sociale, mais en restant sur le terrain social, et ce n'est pas de nous que viendra l'opposition. Avons-nous combattu la loi sur les fabriques? Avons-nous opposé le referendum à la loi sur la responsabilité civile des fabricants et aux autres lois ou arrêtés fédéraux qui constituaient un vrai progrès économique, tout en tenant compte de notre droit public fédératif? Était-il donc impossible de donner aux cantons une juste part dans l'application de la loi sur l'alcool, comme on l'a fait dans l'exécution, par exemple, de la loi sur les fabriques? Nous n'en demanderions pas davantage.

Mais les droits du canton, la fidélité aux traditions du parti conservateur fribourgeois, nous obligent à repousser une loi qui, au témoignage du *Murtenbieter*, est une étape très importante vers l'Etat unitaire. Le *Bien public* se prétend l'héritier des conservateurs de Posieux. Qu'il nous prouve que ces conservateurs voulaient la ruine du système fédératif et cantonal, et l'institution d'un Etat unitaire? En patronnant une loi de centralisation, le journal des modérés renie, comme toujours, les traditions conservatrices pour se jeter dans le courant radical. Qu'il aille!

## Nouvelles fédérales

**Frontière allemande.** — En jetant les yeux sur la carte des chemins de fer suisses, on peut voir les lignes badoises traverser le territoire suisse de Thayngen à Erzingen dans le canton de Schaffhouse, puis de Leopoldshöhe à Rihen dans le canton de Bâle-Ville. Chaque fois que des transports de troupes sont nécessaires, le gouvernement allemand se voit obligé à demander au Conseil fédéral le passage des trains de troupes. En temps ordinaire, la chose n'a pas d'inconvénient, et toujours on s'empresse d'accorder cette autorisation. Mais en temps de guerre il devient impossible de traverser les cantons de Schaffhouse ou de Bâle, et des transbordements sont nécessaires. En 1870, les transbordements ont coûté du temps et des mesures spéciales. Le gouvernement badois va prendre des mesures pour la construction de lignes qui s'écarteront de la frontière et qui auront par conséquent un caractère purement militaire.

**Emigration.** — Suivant les rapports officiels, le nombre des Suisses qui ont émigré en 1886 à destination des pays d'outre-mer a été de 6567, soit 1016 de moins qu'en 1885.

Le nombre des émigrants à destination du Chili a été de 385, soit 357 de moins qu'en 1885.

**Société de la Croix-Rouge.** — Le Comité central de la Croix-Rouge nous demande de bien vouloir nous faire l'écho de l'invitation qu'elle adresse à tous les citoyens suisses pour les engager à adhérer à la Société.

Les associations, qui existent sous le nom de la Croix-Rouge, ont en cas de guerre pour but de seconder par tous les moyens possibles le service sanitaire de l'armée. Le premier élan en vue de la fondation de telles sociétés a été donné en 1859 par un Genevois, M. H. Dunant, qui, pendant la guerre d'Italie, a été témoin soit des horreurs d'un champ de bataille, soit des souffrances dans les lazarets. Le fait que le corps sanitaire de l'armée n'est jamais capable, pendant une guerre et surtout après une bataille, de porter tous les secours nécessaires à l'immense misère, et le désir de faire désormais davantage pour les pauvres blessés, ont eu pour effet de faire applaudir vivement l'initiative donnée par M. Dunant, d'abord à Genève, puis ensuite par les autorités de la Suisse et de l'étranger.

En 1864, siégeait à Genève une conférence internationale, qui constitua la convention de Genève en établissant les principes suivants :

1° Tout militaire rendu incapable de combattre, soit parce qu'il a été blessé, soit parce qu'il est tombé malade pendant la campagne, sera considéré non pas comme ennemi, mais comme un malheureux qui a droit à être protégé et soigné. De là la conséquence que tout le personnel chargé de ces soins et tout le matériel sanitaire est considéré neutre et inviolable.

2° Afin de pourvoir, cas échéant, aux besoins énormes, l'organisation du secours privé en temps de paix et l'association de ces mêmes secours au corps sanitaire de

l'armée sont d'une nécessité absolue. Tout le personnel sanitaire portera en signe de neutralité le bandeau international (c'est-à-dire un bandeau blanc avec une croix rouge) au bras gauche.

Dans le courant des vingt dernières années, tous les Etats de l'Europe, les Etats-Unis et la plupart des Etats de l'Amérique méridionale se sont associés à cette convention, et en dernier lieu, le Japon les a suivis.

C'est en temps de paix qu'il faut se préparer le mieux possible aux éventualités de la guerre.

La Société suisse de la Croix-Rouge s'efforce d'atteindre ce but par les moyens suivants :

- Constitution d'un fonds capital.
- Formation d'un personnel sanitaire.
- Etudes statistiques sur le personnel et le matériel sanitaire existant déjà, et acquisition de matériel sanitaire et d'articles de pansement.
- Etudes sur les localités propres à l'établissement de lazarets et installation de ceux-ci.
- Encouragements et appui donnés aux sociétés ayant pour but de soigner les malades, aux sociétés sanitaires et aux sociétés de secours, qui sont aptes et disposées à concourir, en cas de guerre, à l'œuvre de la Croix-Rouge.

Mais pour arriver à ce but, il faut qu'un nombre considérable de personnes de tout état et de tout canton s'associe pour former la Société de la Croix-Rouge.

Ce n'est qu'alors qu'elle pourra déployer son ombre bienfaisante et son influence bénigne sans entrave et sans malentendu pénibles.

La Société de la Croix-Rouge adresse donc une invitation aussi pressante qu'amicale aux autorités en général, aux sociétés, à tout notre peuple enfin.

D'après l'article 5 des statuts de la Société, sont membres :

- Les autorités et sociétés qui payent une contribution annuelle d'au moins 5 francs.
- Les personnes, sans distinction de sexe, qui s'engagent à payer une contribution annuelle d'au moins 1 fr.

Tous les membres de la Direction recevront avec plaisir les adresses de ceux qui voudront bien s'inscrire comme adhérents à la Société.

Février 1887.  
 Le Comité directeur de la Société centrale Suisse de la Croix-Rouge :

Président, Dr A. Sæhelin, Aarau.  
 Vice-président, H. Haggemacher, av. à Zurich.

Treasorier, Dr E. Pestalozzi-Pfyffer, à Gersau.

Secrétaire, R. Wernly, pasteur, Aarau.

Dr J. Kummer, médecin de division à Aarwangen.

Dr Ad. Ziegler, méd. en chef, Berne.  
 Ed. Steiger, cons. d'Etat, Berne  
 Gœldlin, colonel, Lucerne.  
 Jos. Ign. von Ah, curé, Kerns.

**Tir fédéral.** — L'exploitation de la cantine du Tir fédéral à Genève a été adjugée à deux restaurateurs de la Suisse allemande.

Nous ne pouvons, dit le *Genevois*, que nous incliner devant la décision prise à la majorité par le Comité d'organisation, mais nous exprimons notre très vif regret de constater que ce service important ne sera

## Dépêches télégraphiques

ST-PETERSBOURG, 17 mars.

La nouvelle de l'attentat manqué a produit une sensation énorme.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Les conjurés devaient jeter un projectile sous la forme d'un livre de prières lorsque passerait la voiture impériale. Une ficelle devait servir à faire éclater le projectile.

La famille impériale est partie pour Gatchina par des rues détournées. Elle s'est embarquée à la gare de Varsovie qui était fortement occupée.

PARIS, 17 mars.

Une comédienne, nommée Alice Regnault, et ses deux femmes de chambre ont été assassinées cette nuit dans l'hôtel qu'elles habitaient rue Montaigne. Le vol n'était pas le mobile de ce crime, sur lequel plane un profond mystère.

SOFIA, 17 mars.

Les membres de la Régence ont reçu des menaces de mort de divers groupes de patriotes.

PARIS, 17 mars.

Les couloirs de la Chambre sont animés à cause du conflit du général Boulanger avec la commission de l'armée. Le bruit court que les opportunistes le forceront à démissionner.

PARIS, 17 mars.

Le général Boulanger a adressé au président de la commission de l'armée une nouvelle lettre, protestant de son respect pour les membres de la représentation nationale, et déplorant que la commission ait pu se méprendre sur ses intentions. Le ministre rend hommage aux sentiments démocratiques de la commission; il ne cherche qu'à les seconder, et il espère que sa lettre dissipera tout malentendu.

ROME, 17 mars.

Dans le consistoire d'aujourd'hui, le Pape n'a prononcé aucune allocution.  
 M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, a donné sa démission.

LUCERNE, 17 mars.

L'exploitation de la ligne du Gothard en février a produit 720,000 francs (en 1886 les recettes de février furent de 635,864 fr. 91.) Sur ces 720,000 fr., le transport des mar-

chandises a donné un rendement de 528,000 francs et celui des voyageurs 173,000.

La ligne a transporté 58,300 voyageurs, soit 4,000 environ de plus qu'en février 1886.

Les dépenses étant de 365,000 francs, la recette nette s'élève à 355,000 francs.

Total des recettes nettes des deux premiers mois de l'année : 670,000 francs.

## Dernières dépêches

Rome, 18 mars.

Le général Saletta qui a déjà commandé autrefois à Massaouah ira remplacer le général Gené.

Rome, 18 mars.

Mgr Galimberti partira demain pour Berlin. Il est chargé de remettre à l'empereur Guillaume une lettre autographe du Saint-Père félicitant le monarque à l'occasion de son 91<sup>e</sup> anniversaire.

Londres, 18 mars.

Au cours de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Communes sur le budget de la marine, M. le député Gour-

ley a présenté un amendement tendant à la nomination d'un comité d'enquête sur la construction des navires de guerre et la défense des ports.

M. Ferwood, secrétaire d'Etat, a déclaré que la flotte est dans un état excellent et qu'elle répond à toutes les nécessités. Il repousse dès lors l'amendement, lequel a été rejeté sans scrutin.

Londres, 18 mars.

Des informations sûres constatent que le récent attentat n'a nullement modifié les intentions du czar, qui continuera à faire prévaloir une politique pacifique et prudente.

Vienne, 18 mars.

La Turquie a informé la Russie qu'elle refusait d'occuper la Bulgarie.

Londres, 18 mars.

Selon le *Times* le complot constitutionnel en Russie comprendrait une centaine d'officiers de la garnison de St-Petersbourg.

Le gouvernement hésiterait devant l'arrestation de tous les suspects.



pas confié à des Genevois. Nous marquons en même temps notre étonnement de ce que l'adjudication de cette cantine à MM. Schaffner, de Brugg, et Hug, de Zurich, ait été annoncée dans plusieurs journaux suisses avant qu'elle ait été ratifiée par le Comité d'organisation. Sans parler des journaux romands, ajoute l'organe du conseil d'Etat genevois, la *Gazette de Thurgovie* annonçait cette nouvelle avant hier à ses lecteurs; d'où vient l'indiscrétion?

## Nouvelles des cantons

**Un fromager suisse devenu député au Reichstag de Berlin.** — Il y a quelque temps, nous annonçions la mort d'un ancien député de la Bavière au Reichstag allemand, M. le curé Schelbert. Les journaux allemands nous apprennent que le défunt était d'origine suisse. Son père était un paysan du canton de Schwyz, qui alla s'établir en Bavière en qualité de fromager. M. Schelbert naquit en 1834, dans un modeste village bavarois. Dès l'âge de dix ans jusqu'à sa vingtième année, il servit comme berger et fromager divers propriétaires. Pendant qu'il gardait le bétail ou qu'il fabriquait le fromage, le jeune homme manifestait un goût spécial pour la lecture et pour l'étude de la géographie et de l'histoire. De généreux et intelligents protecteurs surent discerner les talents du jeune paysan et le firent étudier à leurs frais. Après quatre ans de collège, il avait déjà terminé toutes les études de gymnase; aux examens de baccalauréat, il emporta la première note. De là il passa à l'université, où, pendant quatre ans, il brilla à la première place. A côté des études théologiques, il poursuivait ardemment l'étude de l'histoire et du droit.

En 1862, il reçut l'ordination sacerdotale, puis il exerça le ministère pastoral successivement dans diverses paroisses. A partir de 1880, il fut promu au poste de curé dans l'importante paroisse de Maria-Rain.

De bonne heure, M. Schelbert se mêla aux luttes politiques du peuple catholique. En 1867, il combattit avec la plus grande énergie les menées terroristes des libéraux, et en 1869, à l'occasion des élections au Landtag bavarois, il fut l'un des fondateurs du parti catholique populaire de la Bavière dans l'Allgäu. La victoire splendide qu'il remporta en ce temps-là contre le libéralisme bavarois fut due en grande partie à la vigoureuse intervention de M. Schelbert pour les intérêts du peuple catholique. Le libéralisme ne le lui pardonna jamais, et sa haine a poursuivi le vaillant champion jusqu'à son lit de mort.

Pendant les loisirs que lui laissait son ministère, le curé de Maria-Rain s'occupait à mettre au service de l'agriculture et de l'industrie fromagère les connaissances et l'expérience qu'il avait acquises dans son jeune âge. Il fonda une association pour le relèvement de l'élevé du bétail, enseigna pratiquement et théoriquement un meilleur *affouragement du bétail* et une préparation plus rationnelle du beurre; il établit même dans plusieurs villages des fromageries selon le modèle suisse. Il donnait des conférences aux paysans sur la fumure du sol, sur l'entretien du bétail et sur l'industrie laitière. Il érigea aussi une école de perfectionnement agricole, et en dernier lieu, à Maria-Rain, il fonda avec plusieurs campagnards une Société de fromagerie d'après le meilleur système suisse.

En 1884, ses concitoyens lui confièrent le mandat de représentant au Reichstag, et il se rendit tout à fait digne de leur confiance. Il travailla sans relâche à se rendre utile au peuple et à défendre la cause de l'Eglise. La mort l'a surpris en pleine activité; les labeurs et les luttes avaient usé ce fort tempérament.

Maintenant qu'il n'est plus, ses adversaires se plaisent à reconnaître sa loyauté, sa franchise, la sincérité de ses convictions. Ses travaux pour la cause du peuple l'avaient fait surnommer le « socialiste catholique »! Chez nous, il aurait été qualifié de « tépelet »!

Nous tenions à associer nos hommages et nos regrets à ceux de la presse catholique allemande sur la tombe de ce fils de l'Helvétie mort en combattant pour les libertés populaires et religieuses en Allemagne.

### Centenaire du B. Nicolas de Flüe.

— A l'occasion des fêtes du B. Nicolas de Flüe à Sachseln, la Compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons fait savoir que dimanche et lundi, il y aura, outre les quatre courses habituelles, deux courses supplémentaires de bateaux entre Lucerne et Alpnach.

L'horaire de cette circulation spéciale est fixé comme suit :

Départs de Lucerne : 8 h. du matin.  
" " " 6 h. 15 du soir.  
Retours d'Alpnach : 9 h. — matin.  
" " " 7 h. 15 soir.

L'horaire total pour ces deux jours est donc le suivant :

Départs de Lucerne : 6 h. 15, matin, 8 h. — 9 h. — 10 h. — 2 h., soir. — 5 h. — 6 h. 15.  
Départs d'Alpnach : 7 h. 35 matin, — 9 h. — 11 h. 35. — 3 h. 25 soir. — 6 h. 05. — 7 h. 15.

Cet horaire, nous le répétons, est valable seulement pour le dimanche, 20 mars, et lundi 21 mars.

Pendant les trois jours de samedi, dimanche et lundi, on délivrera sur demande des billets de Lucerne-Alpnach simple course, valables pour aller et retour.

Le retour peut s'effectuer jusqu'à mardi soir, 22 mars.

**Un préfet travaillant pour le roi de Prusse.** — L'incident de Bienne que nous avons rapporté (intervention de la préfecture de Bienne au profit de la police d'Allemagne) n'a point passé inaperçu au Palais fédéral. Le Conseil fédéral a invité le gouvernement de Berne à ouvrir une enquête sur ce fait. La direction de la Police, déférant à cet ordre fédéral, a demandé aussitôt des explications au préfet de Bienne. Ce magistrat, si fervent dans le service de la Prusse, n'avait pas encore répondu mercredi soir. On attend avec une certaine impatience que le sphynx biennois veuille bien sortir de son mystérieux silence.

**Dons au Tir fédéral.** — Le conseil d'Etat de Bâle vient d'accorder un don d'honneur de 500 francs au Tir fédéral.

**Croisade contre la falsification des vins.** — Les autorités vaudoises continuent à sévir contre les marchands de vin qui ont débité le vin fabriqué à Bâle par le nommé Güntert. Deux amendes de 500 francs chacune ont été prononcées par le préfet du district de Lausanne contre MM. Bourgeois et Remuz Davel, marchands de vin à Lausanne, pour avoir aussi fait commerce du vin günterthien.

A propos de ces incidents, la *Revue* publie la lettre suivante qui lui est adressée de Morges :

« Il y a longtemps que ce trafic honteux a lieu, au point que le commerçant honnête, offrant nos vins à un prix loyal, rencontrait des difficultés inouïes pour les écouler à côté de ceux de certaines maisons vendant à des prix auxquels d'autres devaient acheter dans le vignoble. A côté de ces vins amouillis en prix et qualités, qu'on avait naturellement soin de toujours vendre pour des vins du pays, on achetait à grand renfort de tambours et de trompettes quelques vins de choix, afin de maintenir l'auréole extérieure qu'on savait se donner.

« Comment voulez-vous que des pratiques aussi expérimentées ne sachent pas qu'en tirant des liquidés dans l'intérieur des douanes suisses, au prix de 20 c. le litre, d'une maison suspecte, on ne peut recevoir que de la marchandise frelatée ?

« Le tort que ces opérations faites au nord, dans des pays qui sont clients de notre canton de Vaud, ont causé à nos vins du pays et au commerce honnête de notre canton est immense, car les délices autant que les moqueries ne nous sont pas épargnées.

« Une maison qui aurait pu être l'orgueil du pays, a commencé. D'autres, incapables de soutenir cette concurrence écrasante, se sont laissés aller à la suivre..... »

**Un dîner de choix.** — Les maîtres d'hôtel suisses ont en récemment une assemblée générale à Genève, pour discuter de leurs intérêts. La réunion s'est terminée par un banquet, qui naturellement était de premier choix. L'hôtelier de la « Métropole », qui a servi le repas, savait qu'il avait à faire à des connaissances. Voici le menu :

- Canapés au Caviar et Purée de Crevettes.
- Potage Bisque.
- Filets de sole à la Normande.
- Cuissot de chevreuil à la Forestière.
- Sauce poivrée.
- Poularde à la Stanley.
- Gelinottes truffées.
- Salade de laitues.
- Cardons au gratin.
- Haricots verts panachés.
- Crôtes à l'Ananas.
- Glaces vanille et pistaches Souvaroff.
- Gâteau Genevois.
- Corbeille en Nougat.
- VINS :
- Fleury.
- Villeneuve.
- Paulliac et Pomard.
- Louis Roderer.

Le Genevois, dont le rédacteur en chef a, paraît-il, participé au festin, déclare que c'était exquis, mais qu'un simple filet de bœuf aurait mieux fait son affaire. Beaucoup seront peut-être de son avis, surtout ceux qui, comme le renard de la fable, ne peuvent atteindre les raisins.

**Cours de cuisine.** — Le département de l'Instruction publique de Neuchâtel et la Société d'utilité publique se sont mis d'accord pour ouvrir, au Collège des Terreaux de Neuchâtel, un cours de cuisine qui commencera le 18 avril et sera donné par M<sup>lle</sup> Ve-

rena Wyder, de Lucerne. Il durera deux semaines et chaque jour de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Les élèves payeront 1 fr. 50 par jour, mais, en échange, seront nourries dans l'école.

Un comité de dames a bien voulu se charger de la surveillance.

Il y a plusieurs années que ces écoles réussissent parfaitement dans les cantons allemands, et depuis longtemps on les demande chez nous (voir la brochure de M<sup>r</sup> Guillaume à ce sujet). Les élèves sortent avec un certificat ou diplôme qui leur permet de trouver facilement des places bien payées; la pratique l'a démontré. Ces cours peuvent être bons aussi pour les dames qui veulent se former à la tenue du ménage. Outre la cuisine ordinaire, on enseigne le service de table, la tenue des livres de ménage, etc. Des conférences sont données par des professeurs sur divers sujets d'économie domestique.

## Nouvelles de l'étranger

### Oraison funèbre de Mgr Caverot par Mgr Mermillod

Le service de quarantaine pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Caverot a eu lieu mardi matin à l'église primatiale de Saint-Jean, au milieu d'un immense concours de population venue de tous les points du diocèse pour apporter les derniers hommages au vénéré prélat. Voici le compte-rendu de l'*Express* de Lyon :

« Des sièges avaient été réservés dans le bas-chœur aux autorités civiles et militaires, parmi lesquelles nous avons remarqué M. le général Davout, gouverneur militaire de Lyon; les généraux de Kérnec, d'Ussel, etc., etc., entourés de leurs officiers d'ordonnance, MM. Rain et Martin, conseillers de préfecture; les professeurs de la Faculté catholique, à la tête desquels se trouvait le recteur, Mgr Carra.

Après la messe, célébrée par l'évêque de Valence, Mgr Mermillod est monté en chaire et a prononcé l'éloge funèbre de Mgr Caverot.

Mgr Mermillod est toujours le grand orateur sacré dont l'éloquence a retenti dans toutes les cathédrales du monde catholique. Il a toujours la même abondance et la même élévation dans la pensée, servie par une facilité d'élocution et une ampleur de gestes admirables.

L'évêque de Lausanne débute par ce texte tiré de saint Paul :

C'est notre gloire et le témoignage de notre conscience, qu'ici-bas nous n'avons pas marché dans la sagesse charnelle, mais dans la simplicité du cœur.

La nation française est l'œuvre de ses évêques; son peuple a signé avec Jésus-Christ un pacte que les vicissitudes diverses n'ont jamais complètement brisé. Du Pape Anastase prophétisant votre avenir jusqu'à Léon XIII écrivant à la « très noble nation de Gaules », les pontifes romains n'ont cessé de vous appeler une nation privilégiée.

Jusqu'aux heures les plus sombres il y a des éclairs qui traversent les nuages et qui illuminent cette union, quinze fois séculaire, de la religion et de la patrie.

Vous en avez les exemples sous les yeux. Vous l'avez vu à Paris, lors des obsèques du cardinal Guibert, quand le peuple saluait d'un concert unanime ce père dont le cercueil passait. Ici, à Lyon, vous avez vu toute la cité se portant aussi devant un cercueil, simplement paré, sans fleurs, sans couronnes, mais orné d'une couronne de vingt pontifes, de huit cents prêtres, de douze cents religieuses et d'une foule immense.

L'âme du peuple ne s'y trompe pas, elle se souvient de son baptême, et la popularité la moins cherchée récompense ceux qui n'ont voulu que servir Dieu et se dévouer pour les âmes.

L'orateur va essayer de peindre la vie tranquille de Mgr Caverot, qui est définie abondamment par le texte de saint Paul qu'il a cité au début : « Mais il avait un de ces signes dont Bossuet a parlé. Ce signe, je le dépeins en un mot qui paraîtra humain peut-être : la loyauté. Votre pontife a été une âme loyale à Dieu, loyale aux âmes, loyale à l'Eglise. » Mgr Caverot naquit en 1806. Il fut élevé par sa mère à Châtillon-sur-Seine, puis au Collège de Saint-Acheul, d'où il sortit pour se rendre à Paris, où il entra comme attaché au ministère de la guerre. Une carrière brillante s'ouvrait devant lui, mais il avait jusque dans ses succès la nostalgie du sacrifice. C'est alors que le futur prélat fit la rencontre du duc de Rohan, qu'il avait connu à Saint-Acheul et qui venait d'entrer dans les ordres. Des liens d'amitié unirent étroitement ces anciens condisciples, et Caverot suivit son ami dans la même voie. Le duc de Rohan, venant d'être nommé archevêque de Besançon, choisit l'abbé Caverot comme vicaire général.

A Besançon comme à Lyon, sa joie était de s'occuper des jeunes enfants. L'orateur rappelle les œuvres qui furent dirigées à Besançon par Mgr Caverot. Il resta plusieurs années à Besançon; mais, comme

il était digne de tenir le gouvernail après avoir tenu longtemps la rame, sur les instances du cardinal Mathieu, il accepta l'évêché de Saint-Dié.

Une des grandes préoccupations de Mgr Caverot, c'est non seulement l'éducation de l'enfant, mais aussi son grand séminaire. L'orateur revendique à ce sujet la liberté de l'enseignement pour l'Eglise. « Laissez donc, s'écrie-t-il, l'Eglise dans la liberté de ses écoles pour délivrer l'enfant des souillures de la terre ! » Il montre ensuite Mgr Caverot comme un nouveau François de Sales, s'occupant des petits et s'intéressant à tout ce qui les touchait. Comme Bossuet, Mgr Caverot disait que « les petites affaires des petites gens sont les grandes affaires des pauvres », et il les écoutait et les conseillait.

Mgr Mermillod parle de l'influence de l'évêque de Saint-Dié au concile du Vatican. Il fait un tableau superbe de la réunion des évêques : « Quelle scène grandiose ! Nous étions là, huit cents; huit cents ! Paris douze il y a dix-huit siècles. Nous avançons lentement sous la majesté tranquille de cette coupole de Saint-Pierre. Le Pape était devant nous, bénissant la ville et le monde. »

L'orateur parle ensuite de la conduite admirable de Mgr Caverot pendant la guerre de 1870, quand son diocèse était envahi par l'ennemi. Il organise les ambulances; il parle à son clergé, et sa voix exprime la foi invincible dans les destinées de la France. Enfin, l'évêque de Saint-Dié est appelé à l'archevêché de Lyon.

Ce n'est pas sans émotion qu'il salua de loin votre église de Lyon, dont la généalogie pontificale n'a pas d'égale dans le monde, qui de votre cardinal remonte à saint Irénée, à saint Polycarpe, à saint Jean qui fut Dieu. Pendant cinq siècles vos évêques ont presque l'auréole de la sainteté. Ah ! cité merveilleuse, cité des martyrs, cité des surnoms, votre grandeur l'effrayait. Mais il venait, confiant dans son obéissance; la vénération le précédait, et lui-même avait quelques traits de vos anciens évêques. Le cœur de l'évêque conquit bientôt le cœur du peuple.

Mgr Mermillod rappelle la grande part prise par l'archevêque de Lyon à la création des facultés catholiques. Il retrace avec émotion les derniers mois de la vie du prélat. Il le montre marchant à peine et voulant encore bénir la ville de Lyon le 8 septembre dernier et faisant écrire quelques jours après au Souverain Pontife : « Je ne suis désormais qu'un prélat inutile. » L'orateur s'empare de cette parole pour terminer son magnifique discours par une péroraison qui a transporté l'auditoire.

O pontife, pontife vénéré, dormez, dormez votre sommeil de paix près de ce baptistère, et que de votre tombe s'échappe un parfum de loyauté et de sincérité qui fasse croître les jeunes générations dans le service de Dieu et les idées chrétiennes. Non, vous n'êtes pas inutile, car les plus loyaux serviteurs de Dieu sont les plus grands ouvriers de la prospérité, de la liberté, des grandeurs et de l'indépendance nationale.

L'émotion produite par ce discours, dont nous n'avons pu donner qu'une pâle analyse, est inimaginable. »

## En Alsace-Lorraine

Nous avons déjà annoncé hier qu'au cours des débats sur le budget provincial, à la Délégation d'Alsace-Lorraine, M. Winterer avait critiqué certaines mesures que le gouvernement a déjà prises et d'autres qu'il se propose de prendre. L'orateur a saisi l'occasion pour déclarer, au nom de tous les députés alsaciens du Reichstag, que les élections avaient été faites en dehors de toute influence étrangère.

Le sous-secrétaire d'Etat, M. de Puttkamer, a répliqué : « Bien que la discussion sur ce sujet soit provoquée en l'absence du chef politique du gouvernement, les paroles de M. Winterer ne peuvent rester tout à fait sans réponse. »

« Les mesures que se propose de prendre le gouvernement ne sauraient être soumises à la critique de la Délégation; les fonctionnaires sont des serviteurs de l'empereur et non de la Chambre alsacienne. Ils seront soutenus dans la tâche qui leur incombe d'assurer le maintien des liens de dépendance qui unissent l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le gouvernement n'est pas responsable des allégations de la presse, et les propositions des journaux ne le lient en rien. »

« Ce n'est pas le résultat de la campagne électorale, mais l'esprit dans lequel cette campagne a été conduite qui a décidé le gouvernement à prendre des mesures. Le gouvernement se limitera d'ailleurs à ce qu'il croira être son devoir de faire pour protéger le pays contre des agitations illégitimes. Les mesures seront appliquées sans qu'on se préoccupe si elles plaisent ou non. Le gouvernement a reconnu que le moment est venu où des mesures d'un caractère plus rigoureux que lui-même ne le désirerait sont devenues nécessaires. »

« La tendance à rendre nul le traité de Francfort exige du gouvernement qu'il prenne des dispositions qui soient de nature



à assurer la situation de l'Alsace-Lorraine dans le sens d'une fusion plus intime avec le reste de l'empire. »

### L'attentat contre le tzar

Le gouvernement russe aurait adressé à son représentant en Angleterre un télégramme confirmant pleinement les informations relatives au projet d'attentat contre le tzar. Toutefois, les conjurés ne se sont pas trouvés un seul instant de la journée de dimanche dans le voisinage du souverain, l'empereur n'ayant pas quitté le palais impérial pour se rendre à la messe célébrée dans la matinée du jour anniversaire de la mort d'Alexandre II.

D'après le rapport officiel, il semble qu'on n'aurait pas trouvé de bombes en la possession des individus arrêtés; il n'est guère douteux cependant qu'ils devaient être munis d'engins explosibles.

On ne dit pas comment le complot a été découvert, mais la police devait être bien renseignée, car un grand nombre d'arrestations ont été opérées. On ne sait pas à quelle classe appartiennent les personnes compromises.

Le correspondant du Times à Saint-Petersbourg télégraphie à la date du 14 :

« Beaucoup de personnes arrêtées la nuit dernière ont été relâchées. Un conseil extraordinaire a été tenu hier sous la présidence du grand-duc Waldimir pour délibérer à ce sujet. »

La dépêche ajoute que le tzar a versé des larmes lorsqu'il a été informé du danger qui avait menacé avec lui l'impératrice et son fils.

Les renseignements sur le domicile des conspirateurs sont contradictoires.

Le Daily News dit à propos de ce complot :

« Si les conspirateurs sont des nihilistes, les conséquences de cette tentative ne regarderont que la Russie; si ce sont simplement des panslavistes, comme on a beaucoup de raisons de le craindre, leur tentative indique un mécontentement populaire provenant de la nouvelle politique d'abstention observée à l'égard de la Bulgarie, et dans ce cas l'Europe doit se préparer aux pires éventualités. »

Le correspondant du Standard, à Vienne, signale également cette double éventualité.

D'autre part, le Messenger du gouvernement russe a publié le communiqué suivant :

« Le 1<sup>er</sup> mars (vieux style), vers onze heures du matin, on a arrêté, dans la perspective Newsky, trois étudiants de l'université de Saint-Petersbourg, sur lesquels on a trouvé en les fouillant des engins explosifs. Ils ont avoué avoir partie d'une société révolutionnaire secrète. Examinés par un expert, les engins explosifs saisis se sont trouvés chargés de dynamite et de balles en plomb remplies de strychnine. »

### Propagande socialiste en Belgique

On se préoccupe sérieusement, en Belgique, de l'éventualité d'une grève générale dans tous les centres houilliers. Le souci d'avoir un assez fort contingent de troupes disponibles pouvant être porté, suivant les circonstances, sur un point ou sur un autre du territoire, n'est sans doute pas étranger au dessein qu'on prête au gouvernement de remplacer les grandes manœuvres annuelles par la mobilisation d'une notable partie de l'armée. D'autre part, on a augmenté le nombre des services de patrouilles dans les communes où la garde civique n'existe que sur le papier et qui peuvent être menacées par des grévistes. Il a été créé quatre corps spéciaux de chasseurs éclaireurs dans les localités qui en étaient dépourvues. On a enfin mis sur le pied de service actif dix-huit nouveaux bataillons d'infanterie de garde civique dans les localités où les plus graves désordres s'étaient produits lors de la dernière grève.

### L'alliance à trois

Le correspondant du Standard à Vienne déclare qu'il a acquis l'assurance que l'alliance entre l'Italie et ces deux empires du Centre est renouvelée pour cinq ans, et non pour trois ans.

Le nouveau traité, dans ses lignes essentielles ressemblerait beaucoup à l'ancien. Toutefois, il spécifie plus formellement la liberté d'action de l'Italie en ce qui concerne la défense de ses intérêts comme puissance méditerranéenne. Le traité ne fait pas allusion à des agrandissements territoriaux d'aucune sorte; il ne fixe pas de contingents

en cas de guerre. C'est manifestement un traité pour le maintien de la paix de l'Europe sur la base de la présente situation territoriale des signataires.

Néanmoins, il n'est pas possible, ajoute le correspondant anglais, qu'en dehors du traité principal, des conventions subsidiaires aient été conclues, ou soient actuellement l'objet de négociations. Ces conventions régieraient la coopération militaire de l'Italie, agissant soit avec l'Allemagne, soit avec l'Autriche, soit encore avec toutes deux dans de certaines éventualités clairement précisées.

### Questions militaires en Angleterre

La Chambre des communes a discuté lundi le budget de la guerre.

Le général Hamley a appelé l'attention de la Chambre sur l'urgence qu'il y avait à mettre en pratique un système complet de protection du pays contre les entreprises ennemies, et d'y pourvoir par des ressources financières plus importantes que n'en peut comporter le budget ordinaire.

Il faudrait un crédit de 2,250,000 livres sterling pour les défenses sous-marines et pour l'artillerie nécessaire.

Sir Hamley croit que les ports de commerce seraient heureux de contribuer à ces dépenses.

Après une longue discussion, M. Stanhope, ministre de la guerre, a répondu qu'il espère compléter le système d'administration de la guerre de manière à être prochainement à même de concentrer et d'embarquer un corps d'armée entier dans le plus bref délai. Il reconnaît que les dépenses du pays, si elles ont déjà été améliorées, ne sont cependant pas encore suffisantes; le ministre dit qu'il fait tous ses efforts pour les compléter. Le gouvernement examine avec attention les moyens d'améliorer l'élevage des chevaux.

Le choix du meilleur fusil à répétition est aussi l'objet des recherches du ministère; M. Stanhope espère que ce choix sera bientôt fixé; il faudra alors en pourvoir l'armée le plus promptement possible. M. Stanhope ajoute qu'il croit que le fusil à répétition qui sera adopté sera supérieur à tous les systèmes adoptés jusqu'à ce jour par les autres puissances.

La Chambre a passé ensuite à la discussion spéciale du budget de la guerre.

Elle a adopté les chapitres relatifs au nombre d'hommes et à la solde.

La discussion a été ensuite ajournée, après une déclaration de M. Stanhope qu'un comité spécial sera chargé d'examiner les autres chapitres, mais que la Chambre continuera la discussion spéciale après que le rapport du comité aura été déposé.

### La question irlandaise

D'après le Daily News, le bruit court parmi les amis du gouvernement que le Cabinet, modifiant sa ligne de conduite sur la question irlandaise, serait maintenant décidé à résoudre une fois pour toutes le problème agraire en supprimant la dualité de la propriété. Un projet sur cette base serait actuellement élaboré par le lord Salisbury et le premier lord de la Trésorerie. Ce projet serait mis en harmonie avec les principes économiques de M. Goschen.

### Les affaires bulgares

La nouvelle que des négociations secrètes ont lieu entre diverses puissances pour arriver à la solution de la question bulgare prend de la consistance. Dans l'espoir d'un résultat prochain, plusieurs cabinets auraient conseillé aux régents de retarder la convocation du sobranie.

M. Kaikof publie dans la Gazette de Moscou un violent article contre la régence bulgare, qui, en ordonnant les exécutions de Roustchouk, a été l'instrument de la politique de l'Allemagne, car cette puissance préfère que la Russie occupe militairement la Bulgarie plutôt que de voir ce pays se rapprocher volontairement de la Russie.

### La neige

Cette forte couche de neige a été générale en Europe.

A Londres, elle est tombée en trombe et accompagnée d'un brouillard exceptionnellement intense. Toutes les voitures marchaient au pas et, dans certains endroits, les cochers étaient obligés de conduire leurs chevaux par la bride.

Mercredi, il y avait neuf pouces de neige dans les rues.

Paris est sous la neige. Il semble qu'elle ait particulièrement sévi dans le midi, on

la signale même à Nîmes, Toulouse et Montpellier.

En Vénétie, la circulation des trains est interrompue.

Sur la ligne d'Udine à Cormons, un train a été bloqué par la neige et il a fallu envoyer des vivres aux voyageurs. Sur la ligne de Pontelba, une locomotive envoyée en chasse-neige est restée prise, et les soldats que l'on a employés à ce travail ont dû y renoncer, ayant de la neige jusqu'au cou.

Un ouragan a éclaté à Venise, neuf grandes barques chargées de fer ont été submergées et l'on craint des sinistres en mer.

Nombre de lignes télégraphiques ne fonctionnent plus.

### L'île de Chypre et l'Angleterre

On mande d'Athènes :

« Un journal, l'Acropolis, vient de publier sur les affaires de Chypre un remarquable article qui fait grande sensation dans les cercles éminemment impressionnables de la politique nationale. »

Il s'agit de Chypre et des bruit qui ont circulé à la Chambre des communes d'un projet d'accord entre la Porte et le gouvernement britannique.

Aux termes de cet accord, en voie de conclusion, prétend-on, la somme annuelle que l'Angleterre verse à la Turquie et qui représente l'excédent des revenus de l'île serait capitalisée et versée dans les caisses du trésor ottoman.

Chez nous, on apprécie cet acte, s'il se réalise, comme la vente de Chypre, au grand préjudice de l'hellénisme, qui n'a jamais abdicqué ses légitimes prétentions sur cette île. Vous pouvez donc vous faire une idée de l'émou qui cause chez nous ces échos du Parlement britannique. »

### Renseignements et Nouvelles

Etats-Unis. — Une dépêche de Boston annonce qu'un terrible accident s'est produit sur la ligne du Boston and Providence Railroad. Au moment où un train appartenant à cette ligne franchissait un pont établi sur un fleuve, à environ 6 milles de Boston, le pont céda et le train fut précipité dans le vide. 40 voyageurs ont été tués, 100 ont été grièvement blessés.

La plupart des victimes de l'accident du chemin de fer de Boston étaient des ouvriers qui prennent régulièrement chaque jour le train pour se rendre à leur travail dans les faubourgs de Boston. Quatre des voitures du train ont été mises en pièces.

Quelques-uns des cadavres étaient décapités, la plupart affreusement mutilés. Le pont qui a cédé était de construction toute récente.

### Canton de Fribourg

#### Fribourg et le Referendum

On nous écrit :

« La décision du Comité conservateur fribourgeois de se montrer favorable à une votation populaire sur la loi établissant le monopole fédéral de l'alcool, a été accueillie d'un côté avec beaucoup trop de louanges, de l'autre avec trop de désapprobation. Cette décision ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité; elle a été ce qu'elle devait être, elle ne pouvait pas être différente. »

À Fribourg nous ne sommes pas encore opportunistes; cela viendra peut-être, si les monopoles passent les uns après les autres et permettent au pouvoir central, qui a déjà un si grand nombre d'adorateurs, de donner de nouveaux galons.

Que demandons-nous? Que demande le Comité conservateur fribourgeois? Que le peuple soit consulté, qu'il prononce en dernier ressort.

Rien de plus juste. Un parti populaire ne pouvait pas faire autrement. Il a demandé que le peuple ait la parole le dernier, le peuple tranchera: pourquoi le referendum s'il ne peut intervenir que pour des questions insignifiantes? s'il doit rester muet lorsque s'agit de questions d'où dépend l'avenir du pays!

On trouve le projet excellent: alors pourquoi craindre de le soumettre au peuple?

Si le projet est bon, le peuple l'adoptera; sinon il ira rejoindre tant d'autres qui l'ont déjà précédé.

Pourquoi le peuple ne se prononcerait-il pas?

La Constitution devrait prescrire le referendum obligatoire pour toutes les questions importantes; en le demandant nous ne faisons que combler une lacune et proclamer le peuple maître chez lui.

Cela devrait aller de soi et ne provoquer ni louanges ni blâmes.

Mais, dit-on, ces méchants Fribourgeois se séparent du groupe catholique des Cham-

bres fédérales. — Il n'en est rien. Le groupe, puisque tel est son nom, a laissé à ses membres la liberté la plus absolue; il a décidé qu'il ne déciderait rien. Est-ce, comme on le dit, donner un soufflet au groupe que de se ranger à la suite de MM. Segesser, Beck-Leu, Hochstrasser, Evêquoz, Romedi, Ruch, etc., etc.?

Nous ne le croyons pas. Dans tous les cas, nous préférons rester avec ceux qui ont su défendre leur droit d'absence, que de suivre ceux qui s'en vont avec le plat de lentilles.

Ou bien veut-on rompre avec le fédéralisme, le reléguer au fond des arsenaux avec les vieilles arquebuses? D'accord; mais qu'on le dise et allons-y gaiement!

Au lieu de retenir le char, mettons-nous au timon. S'il n'y a pas honneur, il y aura au moins profit. Tandis qu'il n'y a ni honneur ni profit à être fédéraliste et à faire la centralisation.

Quant au côté moral, il n'en est plus question: le monopole l'a fait disparaître. Que propose-t-on? Une loi fiscale avec tout ce qu'elle peut avoir d'odieux sans avoir rien de moralisateur. Si l'on supprimait les schnaps, ce serait bien; mais non, on se contente de le fédéraliser et de lui faire produire beaucoup d'argent!

On le fédéralise, c'est la Confédération qui l'achète et le vend. Les agents fédéraux, organisés militairement par corps d'armée ou brigade, vendront la goutte aux cabaretiers et détailliers, encaisseront l'argent qui sera versé, non aux cantons d'où il sort, mais indistinctement à tous. Les cantons viticoles, où le schnaps est inconnu, verront leurs caisses se remplir de petits sous provenant des cantons qui ne produisent pas le vin.

La morale verra grandir la misère dans les familles. Le buveur ne se corrigera pas, il dépensera seulement davantage pour satisfaire sa passion. Maintenant il lui reste, après avoir bu, encore quelque chose pour les siens qui souffrent et qui ont faim. Quand le schnaps aura doublé de prix, il y en aura encore pour le malheureux qui boit; celui-ci ne s'en passera jamais, mais ce sera au dépens de sa femme et de ses enfants. Si l'augmentation de la misère est un agent moralisateur, le monopole le sera.

Et les débits clandestins, ces sources de tant de ruines et physiques et morales? Ce sera pour eux le bon temps.

On ne boira plus à l'auberge ou à la pinte, on boira à la ferme. Le nouveau projet ne défend pas la distillation du schnaps en petit. On continuera donc à distiller; bien plus, on multipliera les alambics. Chaque hameau aura le sien. On fêtera la goutte chez soi à bon compte, au grand détriment de la morale, de l'hygiène et du fisc.

On continuera à boire le schnaps que l'on distille chez soi ou chez son voisin; on n'ira pas le demander à l'auberge, malgré toutes les croix fédérales dont on se plaira à le décorer.

### Représentation proportionnelle.

Le Bien public prétend n'avoir pas fait la confusion que nous lui reprochions entre la représentation proportionnelle et le mode de votation usité en Belgique.

Nous avons relu avec soin l'article du Bien public sur les arrondissements électoraux (numéro du 12 mars), et nous y avons trouvé un exposé assez complet de ce mode de votation, mais en revanche aucun renseignement sur le mode d'application du principe de la représentation proportionnelle. Tout lecteur non prévenu croira que celle-ci résulte du mode de votation, qui est décrit dans l'article qui a provoqué nos observations.

### Emprunt à primes de la ville de Fribourg.

Au tirage du 15 mars 1887, de l'emprunt à primes de la ville de Fribourg, 650 obligations sont sorties avec un montant de fr. 37, 203. Comme primes, il y a eu 10 lots de 2000 fr. et 9 lots de 1000 fr. chacun, qui ont été gagnés par les séries suivantes: 9 primes de 1000 fr.; série 731, nos 12 et 21; 751, 1; 1450, 24; 1692, 10 et 20; 2833, 17; 3772, 17; 7503, 4.

10 primes de 2000 fr.; séries 56, nos 4; 1427, 9; 2144, 10; 3770, 2; 3772, 2; 7503, 13; 8100, 23; 9488, 9, 10 et 11, et 631 obligations à 13 francs.

Toutes ces obligations avec primes seront payées le 15 juillet 1887 par la caisse d'amortissement de la dette publique, à Fribourg, et par les banques mentionnées dans les obligations.

### Etudiants suisses.

Cette Société sera représentée, lundi 21 mars prochain, à la fête du centenaire de Bienheureux Nicolas de Flüe. La section française de Fribourg y enverra son drapeau accompagné d'une délégation de 4 ou 5 membres.

Cette association catholique ne pouvait manquer de célébrer la mémoire de son



glorieux patron, et les membres fribourgeois se feront un honneur et un devoir de rendre ce témoignage de vénération et de reconnaissance au Bienheureux qui fut le protecteur de leur cher canton.

**Neige.** — L'enlèvement de la neige coûte environ 400 francs par jour à la commune de Fribourg. Une moyenne de 150 à 170 ouvriers sont occupés à cette besogne.

**Grotte de Nazareth, Grand-Fontaine**

**FÊTE DE SAINT JOSEPH, 19 MARS**

*Indulgence plénière* pour les fidèles qui visiteront la chapelle depuis les premières Vêpres vendredi, jusqu'au coucher du soleil samedi.

## Bibliographie

**Le jardin fruitier, taille et soins des arbustes qui y sont cultivés**, par E. VAUCHER, directeur de l'École d'horticulture de la Suisse romande, à Genève. Genève, librairie Stöpelmoir. — Prix : 1 fr. 50.

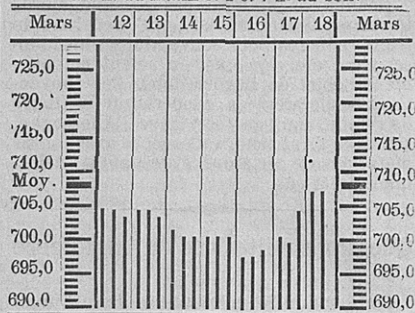
Tel est le titre d'un volume de 84 pages avec 23 figures dans le texte, entre autres le plan d'un jardin fruitier modèle. L'auteur y traite de la création du jardin fruitier, de la taille complète du poirier, pommier, pêcher, abricotier, de la vigne, du figuier, groseillier, framboisier, ainsi que de la culture des fraises. L'amateur y trouvera pour chaque espèce une liste des meilleures variétés à cultiver avec l'époque de la maturité des fruits.

Écrit sans prétention, mais avec une parfaite clarté, ce petit livre qui vient de paraître rendra de réels services à toute personne possédant un jardin. Il se recommande autant par la compétence de l'auteur que par la modicité de son prix.

M. SOUSSENS, Rédacteur

## Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)								
Mars	12	13	14	15	16	17	18	Mars
7 h. matin	5	0	-6	-7	-5	-6	-8	7 h. matin
1 h. soir	10	-2	-5	-4	-3	-2	1	1 h. soir
7 h. soir	1	-4	-5	-5	-4	-4		7 h. soir
Minimum	1	0	-5	-4	-3	-2		Minimum
Maximum	10	-4	-6	-7	-5	-6		Maximum

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention sur les excellentes propriétés du véritable **Cognac-Golliez ferrugineux**, si apprécié en Suisse depuis 14 ans, pour dissiper le manque d'appétit, les crampes d'estomac, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, la lassitude. En vente dans la plupart des pharmacies.  
(O. 809/16/645)

**Le très saint sacrifice de la Messe**, par le chanoine J. M. A., missionnaire apostolique. Prix 20 cent.  
**Les vertus chrétiennes et les exercices des saints pour les former en nous**, par le P. Mathieu-Joseph. Un joli volume de 380 pages, prix 50 cent.  
**Petit traité de la reconnaissance envers Dieu**, à l'usage de la jeunesse. Prix 25 cent l'exemplaire ; 20 fr. le cent.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>ie</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

**Un jeune homme allemand**, qui a servi pendant un an et demi dans un magasin et une année dans un bureau, cherche une place semblable en France ou dans la Suisse romande, pour se perfectionner dans la langue française. On n'exige pas de salaire, mais un bon traitement. S'adresser à M. l'abbé Wyrsh, à Beckenried, Suisse. (O 275)

## ENGRAIS CHIMIQUES

très recommandés et employés avec succès depuis plusieurs années. Prix depuis 16 fr. les cent kilos. Dépôt chez M. J. Ruffieux, à Romont. (O. 216/275)

## Maux de dents

GUERISON PROMTE ET RADICALE

par l'extrait indien concentré

Flacons à 70 cent. et 1 fr. seul véritable; Fribourg, pharmacie Boéchat et Bourgnécht, Châtel-Saint-Denis, pharmacie Wetzstein; Estavayer, pharmacie Porcelet. (O 146/651)

PAPETERIE JOSUÉ LABASTROU  
Rue de Lausanne, 74

## FRIBOURG

## Papiers peints

depuis les qualités les plus ordinaires jusqu'aux plus riches. (O 259)

Magasin au premier étage

## GOUTTE et RHUMATISME

Affections de l'épine dorsale. Affections des glandes. Maladies du système nerveux; douleurs sciatiques; mal de reins. Maux de tête. Toux; enrouement; respiration gênée. Maladies du bas ventre et des voies urinaires. Atonie. Maladies des femmes. Pâles couleurs; dérangement. Crampes. Tristesse; agacement des nerfs, etc., etc.

Traitement aussi par correspondance; Remèdes inoffensifs.  
**Bremiker**, méd. prat. Glaris (Suisse). Succès garanti dans tout cas curable. Moitié des frais payable, sur désir, seulement après guérison. (O. 291/85)

## NOUVELLES PUBLICATIONS

**L'Ordre des Chartreux**, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix 1 fr. 50

## MANUEL

DE LA

Congrégation des Saints-Anges

Etablie au Collège Saint-Michel

à Fribourg.

## CHOIX DE PRIÈRES

ET DE

PIEUSES CONSIDÉRATIONS

RECUEILLIES

par l'abbé Repond, professeur.

Petit volume in-16 de 324 pages, approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève. Pouvant servir de livre de prières pour les enfants et les jeunes gens.

L'exemplaire broché, 2 fr. — L'exemplaire relié sur toile, tranche rouge, 2 fr. 60. — Sur une douzaine, le treizième exemplaire gratis. Renfermant: Prières du matin et du soir. — Prières pendant la messe. — Prières pour sanctifier les études. — Vêpres. — Prières pour la confession et la communion. — Prières à la Sainte-Trinité. — A la Sainte-Vierge. — Aux Saints-Anges. — Aux saints patrons de la jeunesse. — A tous les saints. — Prières diverses. — Prières jaculatoires. — Chemin de la Croix. — Visites au Saint-Sacrement. — Neuvaine à saint François-Xavier. — Dévotion des dimanches. — Mémorial de la retraite. Suivent 30 pages d'extraits des Confessions et des lettres du Bienheureux Pierre Canisius, lectures et méditations extrêmement utiles aux jeunes gens.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg; chez MM. Ackermann et Baudère, à Bulle; M<sup>mes</sup> Dewarvat, à Châtel-St-Denis; M. Holz, libraire, à Estavayer, et M. Stallesi, à Romont.

UN ÉCHO  
DES  
JONES DU CIEL  
OU  
L'ÂME AU PIED DES AUTELS  
Par l'auteur de Allons au Ciel.  
Un volume in-18. Édition de luxe.  
Prix : 2 fr. 50.

## OUVRAGES

POUR LE

## MOIS DE SAINT JOSEPH

DÉVOTION A SAINT JOSEPH, Exhortations, Méditations, Sermons et Cantiques, par SAINT ATHONSE DE LIGUORI. Prix : 50 cent.

SAINT JOSEPH, PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, par M. l'abbé Aug. CARRION. Prix : 15 cent.

CONSIDÉRATIONS SUR SAINT JOSEPH, patron de l'Eglise catholique, par le R. P. F.-W. FABER. Prix : 75 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, par l'auteur des Paillettes d'or. Prix : 20 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, illustré, par A. VASSEUR, S. J. Prix : 15 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, dédié aux âmes qui désirent imiter ses vertus. A. M. D. G. Prix : 1 fr. 40.

ÉCHOS DE NAZARETH, Trente nouveaux cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE DE LA MISÉRICORDE. Prix : 60 cent.

MON BOUQUET DE FLEURS A SAINT JOSEPH 32 cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE. Prix : 80 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg :

VIE MERVEILLEUSE

DU BIENHEUREUX

NICOLAS DE FLUE

Modèle du chrétien dans toutes les conditions de la vie

TRADUITE ET COMPLÉTÉE

D'APRÈS LE PROCÈS AUTHENTIQUE DE CANONISATION

Par le R. P. C. Boyet

Gardien des Mineurs Conventuels

Prix : 70 centimes

DU MÊME AUTEUR :

Vie et apostolat

DU BIENHEUREUX

PIERRE CANISIUS

Prêtre de la Compagnie de Jésus

Prix : 1 fr. 50

# Le Bienheureux Nicolas de Flue

Portrait chromo, d'après Paul Deschwanden. 36|27 centimètres

PRIX : 1 FR. 50

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg (Suisse)